

ACTION SOCIALE**Atelier Gym'Autonomie**

Convention de partenariat avec le Comité Départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire du Val-de-Marne

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre d'un appel à projet du Département du Val-de-Marne, la ville d'Ivry-sur-Seine a été retenue comme ville pilote pour initier sur son territoire un dispositif de prévention des chutes en faveur des personnes âgées.

Ce dispositif comprend trois volets :

- ✓ information des professionnels travaillant au domicile des personnes âgées,
- ✓ mise en place d'un atelier prévention des chutes de 14 séances (mars à juin 2009),
- ✓ mise en place d'un atelier Gym'Autonomie (septembre 2009 à janvier 2010).

La mise en œuvre des ateliers dédiés aux personnes âgées de plus de 60 ans nécessite d'établir une convention pour l'atelier de Gym'Autonomie avec le Comité Départemental de Gymnastique Volontaire du Val-de-Marne (CODEP EPGV 94).

Le coût de cet atelier s'élève à 1 200 € par session. Le Département du Val-de-Marne prend à sa charge 700 €. Une participation de 15 € sera demandée à chaque participant. La Ville, en fonction du nombre de participants, finance le reste à charge.

De plus, la ville d'Ivry mettra à disposition une salle d'activité du foyer logement Chevaleret et informera les citoyens en s'appuyant sur les outils de communication qui lui sont propres (Internet, journal local, ...).

Pour sa part, le CODEP EPGV 94 met en œuvre l'animation (éléments et matériels pédagogiques, animateurs).

Compte tenu de l'intérêt de cette action portant sur la qualité de bien vieillir à domicile, je vous propose donc d'approuver la convention de partenariat avec le Comité Départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire du Val-de-Marne relative à la mise en place de l'atelier Gym'Autonomie à destination des personnes âgées.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : convention de partenariat

ACTION SOCIALE

Atelier Gym'Autonomie

Convention de partenariat avec le Comité Départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire du Val-de-Marne

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que dans le cadre d'un appel à projet du Département du Val-de-Marne, la ville d'Ivry a été retenue comme ville pilote pour initier sur son territoire un dispositif de prévention des chutes en faveur des personnes âgées,

considérant que ce dispositif comprend la mise en place d'un atelier Gym'Autonomie de septembre 2009 à janvier 2010,

considérant l'intérêt social de l'atelier Gym'Autonomie, piloté par le Conseil Général du Val-de-Marne et mis en œuvre par le Comité Départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire du Val-de-Marne (CODEP EPGV 94),

considérant que cette action contribue au maintien à domicile de personnes retraitées vieillissantes,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention avec le Comité Départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire du Val-de-Marne, relative à la mise en place d'un atelier Gym'Autonomie de septembre 2009 à janvier 2010 au foyer logement Chevaleret à Ivry et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 JUIN 2009